

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 11 février à 9h

DÉLIBÉRATION N°2021-02-01

Élection des vice-présidents n°2 et 3

Date de convocation : 3 février 2021

Délégués titulaires présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à M. François DUCHÉ
Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 6 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoirs : 2

Votants : 10 représentant 99 voix

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Vu la délibération n°2020-10-02 du 21 octobre 2020 relative à l'élection des deuxième et troisième vice-président,

Vu les démissions de Messieurs LANGLOIS et DUCHÉ, respectivement 2^{ème} et 3^{ème} vice-présidents, acceptées par Monsieur le Préfet le 11 février 2021,

Considérant qu'en application des articles 8.1, 9.1 et 10 des statuts, le comité syndical doit élire ses 2^{ème} et 3^{ème} vice-présidents parmi les délégués du comité syndical représentant les EPCI,

Considérant que le quorum est atteint,

procède à l'élection des 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidents.

Pour le deuxième poste de vice-président, M. Hugo LANGLOIS est le seul candidat.

Élection du 2 ^{ème} Vice-président 1er tour de scrutin à bulletin secret	
Votants	99
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés en faveur M. Hugo LANGLOIS	99

Pour le troisième poste de vice-président, M. Frédéric DUCHÉ est le seul candidat

Élection du 3 ^{ème} Vice-président 1er tour de scrutin à bulletin secret	
Votants	99
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés en faveur M. Frédéric DUCHÉ	99

Après avoir procédé au dépouillement de l'élection des 2^{èmes} et 3^{èmes} Vice-présidents du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente délibération,

Le Président proclame à l'unanimité des votes exprimés :

- M. Hugo LANGLOIS, 2^{ème} Vice-président
- M. Frédéric DUCHÉ, 3^{ème} Vice-président.

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER ,